

Projet d'établissement

2015-2019



Domaine du Chêne

Le législateur a défini les orientations nationales dans deux lois cadres (Loi du 2 janvier 2002 et Loi du 11 février 2005) qui définissent les champs d'intervention et d'application des établissements sociaux et médico-sociaux.

La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 édicte une liste d'obligations qui s'imposent aux établissements sociaux et médico-sociaux, définissant 7 outils cadrant l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

La Loi du 11 février 2005 définit quant à elle le handicap dans toute sa diversité : « Constitue un handicap, au sens de la loi du 11 février 2005, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Héberger, protéger, accompagner, socialiser, rendre citoyen, la définition des différents types d'accueil et d'accompagnement trouve ses sources dans la loi de 1975, réactualisée et modernisée par la loi 2002-2, complétée par la loi 2005-201 du 11 février 2005, précisée par la loi 2012-1404 et les dispositifs réglementaires qui les accompagnent.

Préambule

- L'AEDE, une association au service des personnes en situation de handicap p 7
- L'AEDE en action, à travers ses différents établissements p 8
- Le fonctionnement de la gouvernance associative p 9
- L'équipe du siège en appui aux établissements p 10
- Le cadre référentiel commun à tous les établissements et services de l'AEDE p 11
- La méthodologie de révision du projet d'établissement p 12
- Le cadre réglementaire d'intervention dans le dispositif médico-social p 12

Le Domaine du Chêne

- Présentation p 14
- Son histoire p 14
- Ses services : un foyer d'accueil médicalisé et un centre d'accueil de jour p 15
- L'utilisateur et sa famille p 16
- Les outils techniques p 18

Nos moyens d'action

- Les activités p 20
- Le soin p 21

Autres moyens mis en œuvre

p 23

L'accompagnement en fin de vie

p 23

Les limites de notre action

p 23

Les ressources de l'établissement

- Les ressources humaines p 24
- Le personnel p 24
- Présentation des services pluridisciplinaires p 24
- Communication des services médico-sociaux p 25
- La formation du personnel p 26
- Les bénévoles p 26
- Les stagiaires p 26
- Le partenariat p 26
- Les moyens financiers p 27

La méthodologie générale et les procédures

- Procédure d'accueil et d'admission p 28
- Documents réglementaires p 29
- La procédure de sortie p 29

L'évaluation

- L'évaluation du parcours et des besoins de la personne accueillie p 30
- L'observation et l'écoute au quotidien p 30
- L'évaluation interne p 30
- L'évaluation externe p 31
- La démarche qualité p 31

Projets et plan d'action

p 33

Les orientations de l'AEDE à l'aube du futur projet associatif 2017-2021

p 35

Conclusion

p 36

L'AEDE, une association au service des personnes en situation de handicap

L'AEDE gère 27 établissements et services médico-sociaux dans les départements de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Bas-Rhin.

Créée en 1954 à l'initiative de bénévoles protestants, l'association s'est développée au cours de ces dernières années, dans le respect de son histoire et de ses valeurs.

Notre mission et nos valeurs

L'AEDE accompagne des adultes et des enfants en situation de handicap et de vulnérabilité. Sa vocation est d'offrir à ces personnes **un accompagnement de qualité et des lieux d'accueil adaptés**, en prenant en compte leur parcours de vie et leurs spécificités.

Guidée par des valeurs chrétiennes, l'association reconnaît chaque personne comme étant unique et précieuse. Le **respect**, la **bienveillance**, la **solidarité** et **l'ouverture à la diversité des idées** sont au cœur de son projet et orientent son action.

Une dynamique de développement depuis 20 ans

Articulée au commencement autour d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et d'un foyer d'hébergement, l'AEDE connaît, à partir de 1997, un développement rapide. En effet, elle crée d'autres établissements de type foyers d'accueil, pour apporter des réponses à de nouveaux besoins : le vieillissement des personnes accueillies et le handicap psychique notamment. Progressivement, l'association renforce son ancrage en Seine-et-Marne, avec en particulier l'ouverture de Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

En 2009, elle s'implante en Seine-Saint-Denis, dans la ville du Bourget, avec l'ouverture d'un ESAT et d'un autre SAMSAH.

En 2012, l'AEDE connaît, pour la première fois, **une croissance externe** : elle reprend la gestion de quatre établissements déjà existants, issus d'une autre association, l'APEEAINÉ, par le biais d'une fusion-absorption.

Ayant la volonté d'être attentive aux besoins non satisfaits et de proposer des solutions adaptées et innovantes, l'association se positionne notamment sur des appels à projet.

C'est dans cette dynamique qu'a été ouvert début 2015, le premier foyer d'accueil médicalisé pour jeunes malades d'Alzheimer à Cesson (77). L'AEDE a également créé, en juillet 2015, un service Tiers Régulateur de l'accueil familial pour le nord de la Seine-et-Marne.

Après plusieurs années de collaboration par le biais d'un mandat de gestion, l'AEDE a absorbé, à sa demande, l'association le Mont des Oiseaux fin 2016. Cette association a géré durant de nombreuses années deux établissements pour enfants et adultes handicapés en Alsace.

En 2016, l'AEDE a également eu la satisfaction de voir sa candidature retenue pour l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisée pour adultes autistes sur la ville de Coulommiers. Cette nouvelle structure devrait ouvrir ses portes courant 2019.

D'autres projets – d'extension notamment – sont en phase de réalisation ou en préparation, pour apporter des réponses aux besoins des territoires et en particulier dans le cas de situations urgentes ou complexes restées sans solution.



**Le Domaine Emmanuel à Hautefeuille
Premier foyer d'hébergement dans le château**



L'ESAT du Domaine Emmanuel (ancienne bergerie)

L'AEDE en action, à travers ses différents établissements

L'AEDE compte actuellement **27 établissements et services**, sur 18 lieux géographiques, en Seine-et-Marne (77) majoritairement. Deux structures sont installées dans la ville du Bourget, en Seine-Saint-Denis (93) et deux autres dans le Bas-Rhin (67).

Nous accompagnons des adultes en situation de handicap mental, psychique ou de polyhandicap. Par ailleurs, depuis 2015, nous accueillons aussi des adultes atteints de la maladie d'Alzheimer précoce ou présentant des lésions cérébrales. Parallèlement, l'IME l'Oasis et l'EAP du Mont des Oiseaux proposent un accompagnement pour des enfants avec troubles du spectre autistique.

L'accompagnement de personnes différentes de par leur handicap et leur âge nous oblige à réinterroger et adapter en permanence nos pratiques et nos dispositifs. Nous nous attachons à prendre en compte **le parcours de vie** de chaque personne pour lui apporter **une réponse cohérente**. De ce fait, l'AEDE propose plusieurs dispositifs pour adultes :

- **hébergement** avec ou sans médicalisation (et accueil de jour ou accueil temporaire)
- **aide par le travail**
- **suivi médico-social à domicile**

Et des deux structures dédiées à **l'accompagnement d'enfants et d'adolescents**.

Certains établissements sont répartis **en territoires** : le territoire de Coulommiers, celui de Meaux/pays ferrois, celui du Bourget/Villeparisis et plus récemment celui du Grand Est. Cette logique, que nous voulons étendre à l'ensemble des sites, encourage nos structures à travailler ensemble, à mutualiser les moyens, à mener des actions communes et à développer un positionnement et un langage communs vis-à-vis des partenaires sur leur zone d'implantation. Les directeurs de territoire assurent la coordination des établissements placés sous leur responsabilité et y déclinent la stratégie associative.

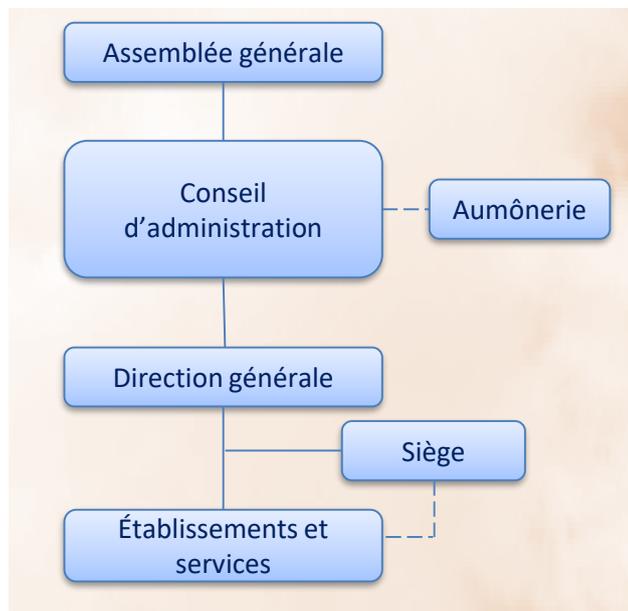


Les 27 établissements et services de l'AEDE,
répartis sur 15 villes
sur les départements 77, 93 et 67



Le fonctionnement de la gouvernance associative

L'Assemblée générale est l'organe souverain de l'association. Son exécutif est le **Conseil d'administration** : celui-ci prend les décisions importantes. Il est formé de 6 membres au minimum, élus par l'Assemblée générale, qui se réunissent au moins trois fois par an. Le bureau est composé de la présidente, du vice-président, du secrétaire et du trésorier.



L'organigramme de l'association

Par délégation du Conseil d'administration, le **directeur général** a la responsabilité de l'ensemble de l'association. Entouré de deux directeurs généraux adjoints, il est garant des orientations qui sont prises.

Le **siège** de l'association, qui se trouve à Hautefeuille, est en lien de manière permanente avec les directions de territoire et d'établissement.

L'accès au sport et à la culture

L'AEDE s'est donnée pour mission de **faciliter l'accès au sport et à la culture** pour les personnes en situation de handicap. Car nous pensons que ces moments d'exercice physique, de découverte ou de détente contribuent à leur **intégration sociale et citoyenne**.



Les associations sportives de l'AEDE, **Sport Toi Bien 77 et Sport Toi Bien 93**, organisent des événements tout au long de l'année. Plusieurs personnes accueillies participent à des tournois d'envergure nationale en sport adapté et sont récompensées pour leurs excellents résultats.

La **marche annuelle de l'AEDE**, ouverte au grand public, est un exemple concret et même le symbole de cette volonté d'intégrer pleinement les personnes en situation de vulnérabilité. Elle rassemble, depuis 2003, plus de 500 randonneurs d'horizons différents.

Un comité propose des **manifestations culturelles** aux personnes accueillies, à ceux qui les accompagnent et aux personnes extérieures : concerts, comédies musicales, spectacles humoristiques...



Un **CPOM** (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) a été signé avec l'ARS Ile-de-France pour les établissements relevant de façon exclusive de cette autorité (ESAT, MAS et IME). Ceci permettra d'ajuster et de mutualiser au mieux les moyens alloués dans le but d'offrir un accueil et un accompagnement de qualité. Ce contrat concerne la période 2017-2021. Il est prévu, qu'à moyen terme, l'ensemble des établissements entre dans cette démarche.



Le siège de l'association situé à Hautefeuille

L'AEDE en 2016

Un effectif global de **+ de 750 salariés** (ETP)

Un total de **+ de 1 200 bénéficiaires**

Un budget de **60 millions d'euros**

Plusieurs sources de financement :

49 % par les Conseils départementaux 77 et 93

36 % par l'ARS Ile-de-France

15 % en gestion propre (BAPC)

L'équipe du siège en appui aux établissements

Le **siège** de l'AEDE, constitué d'une vingtaine de salariés, réunit plusieurs services qui ont pour mission d'orienter et de soutenir les directions d'établissements. Les procédures et outils, notamment informatiques, sont mutualisés au sein de l'association. Les équipes du siège travaillent de manière régulière avec les établissements pour des actions planifiées à l'année – *élaboration des budgets, des comptes administratifs, des plans annuels de formation...* – ou suivies de façon continue – *gestion des ressources humaines, maintenance informatique, litiges, projets, négociation de contrats...*

Plusieurs **instances et comités de décision et/ou de coordination** existent au sein de l'association, favorisant une cohérence dans le fonctionnement.

L'AEDE a développé un certain nombre de **supports de communication internes et externes**, utiles aux établissements.

Les supports à l'action et à la communication

Projet associatif, en cours de réécriture

Lettre trimestrielle « Ensemble » destinée aux salariés de l'AEDE et aux membres du CA

Publication « Entre Nous » éditée 2 ou 3 fois par an, adressée aux salariés, aux familles, aux bénévoles et aux membres de l'AEDE

Site internet de l'AEDE : www.aede@aede.fr

Site des ESAT de l'AEDE : www.esat.aede.fr

Projets d'établissement, téléchargeables sur le site internet de l'AEDE

Livret d'accueil des nouveaux salariés, remis avec le contrat de travail ou disponible au secrétariat de chaque établissement

Charte des salariés, remise avec le contrat de travail ou disponible au secrétariat de chaque établissement

Charte des bénévoles, remise au moment de la signature de la convention de bénévolat



Les instances : rôle et fonctionnement

CA : Conseil d'administration

Orientations générales de l'association, prise de décisions - 4 réunions par an

Bureau du CA - 1 réunion toutes les 6 semaines

COMEX : Comité exécutif - 1 réunion par semaine

Directeur général : pilotage et organisation générale de l'association ; lien direct avec les établissements

Directrice générale adjointe : gestion du siège et administration générale de l'association

Directeur général adjoint : développement de nouveaux projets et direction d'un territoire

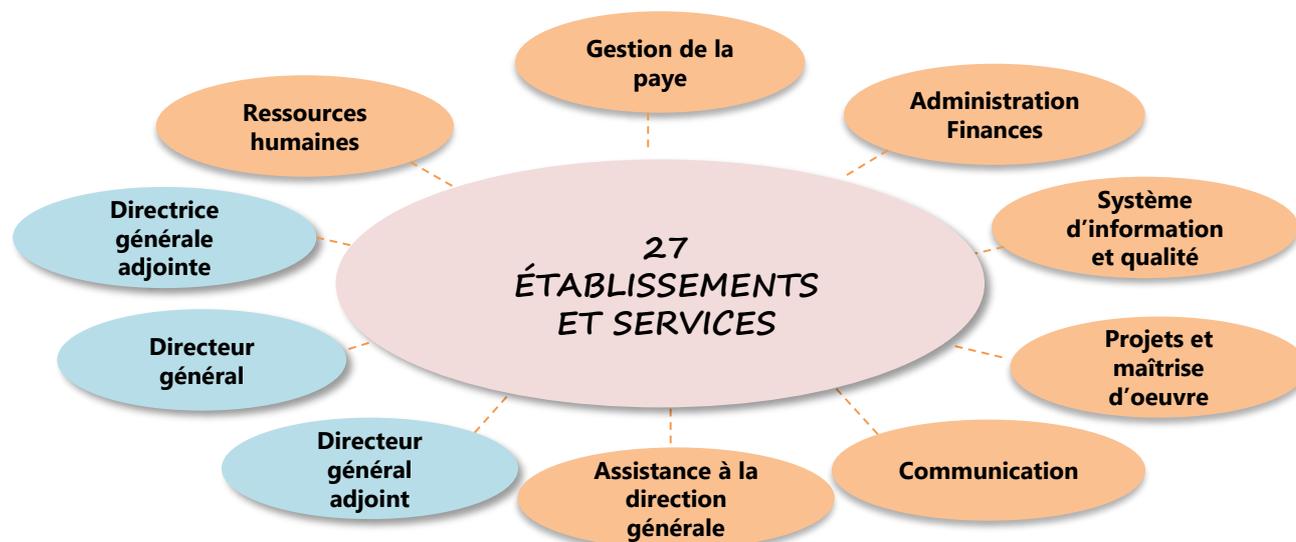
Réunion de territoire : directeurs de territoire et direction générale

Discussion de sujets transversaux, validation de procédures - 1 réunion tous les 2 mois

CODIR : Comité de direction - 1 réunion tous les 2 mois

Directeurs, directeurs adjoints d'établissement et direction générale

Réunion des cadres - 1 réunion trimestrielle



L'organisation du siège social, articulée autour des établissements

Les principes d'intervention

Le cadre référentiel commun à tous les établissements et services de l'AEDE

Le fonctionnement et l'organisation des structures de l'AEDE, ainsi que les interventions des équipes pluri-professionnelles, s'ancrent dans la réglementation en vigueur et dans les valeurs de l'association.

Tout en respectant les spécificités de chaque établissement, le public qu'il accueille, ainsi que la dynamique des équipes qui y travaillent, l'AEDE place son action dans un cadre bien défini.

En premier lieu, elle applique **la législation du secteur médico-social** : la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, et la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

L'association s'appuie également sur les **recommandations de bonnes pratiques** de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) pour améliorer continuellement son dispositif. La recommandation sur la bientraitance, notamment, éclaire et oriente son action.



De plus, c'est dans **ses propres valeurs** que l'AEDE trouve les fondements et les raisons de ses interventions.

Le respect de la différence, tout d'abord, est au centre de son projet. En effet, elle reconnaît l'unicité et la valeur de chaque personne, accompagnée ou accompagnante.

L'AEDE promeut également **la solidarité**. Sa mission est de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, notamment de proposer des solutions adaptées et innovantes aux besoins qui n'ont pas encore trouvé de réponse.

La **bienveillance**, qui est un état d'esprit positif et l'intention de faire bien et de faire du bien à celui qui est vulnérable, découle du respect et de la solidarité.

Enfin, **l'ouverture à la diversité des idées** est un principe qui est cher à l'association. Il s'agit de donner à chacun la possibilité d'exprimer ses opinions ; l'AEDE souhaite faire des différences une richesse.

La charte des salariés a été réécrite en mai 2015 et validée par l'ensemble des directeurs d'établissements. Elle a été transmise à chaque salarié ; elle est remise également aux nouveaux collaborateurs.

Elle est en lien direct avec les valeurs de l'association et la réglementation. Elle développe **7 grands principes** qui décrivent ce que doit être l'état d'esprit du salarié qui se veut acteur du bien-être des personnes accompagnées : le respect, la bienveillance, la responsabilité/l'éco-responsabilité/la sécurité, l'ouverture au dialogue, l'esprit de partenariat, la confidentialité et l'adhésion au projet institutionnel.

Les 7 principes de la charte des salariés de l'AEDE



Respect



Bienveillance



(Eco) responsabilité et sécurité



Ouverture au dialogue



Esprit de partenariat

Confidentialité



Adhésion au projet institutionnel

La méthodologie de révision du projet d'établissement

La Loi du 2 janvier 2002 engage les établissements sociaux et médico-sociaux à réaliser un projet d'établissement et à le réviser tous les 5 ans. L'article L.311-8 du code de l'Action Sociale et des familles définit le corps de l'outil qui constitue le cadre et le champ d'intervention des professionnels de l'institution.

Le projet d'établissement est au « cœur » du fonctionnement de l'organisation.

C'est un document qui a une dimension :

Descriptive

- Il décrit la population accueillie,
- Il reflète les actions et services proposés aux bénéficiaires,
- Il définit les orientations et les axes d'amélioration,
- Il identifie les missions de l'établissement.

Intégratrice

- Il valorise les fondements de l'intervention tout en favorisant l'amélioration des pratiques professionnelles,
- Il est l'outil de référence pour les professionnels, il leur permet de comprendre le sens de l'accompagnement proposé,
- Il fixe le cap et traduit de façon lisible l'engagement de l'établissement pour tous les acteurs internes et externes.

Dynamique et prospective

- Il n'est pas uniquement une photo à l'instant T mais au contraire il est un document prospectif à 5 ans définissant les orientations stratégiques,

- Il est un outil de communication (autorités, partenaires, personnels, personnes accompagnées).

Le Domaine du Chêne a souhaité, pour réaliser la révision de son projet d'établissement, être accompagné par un organisme extérieur dans cette démarche. Nous avons constitué un comité de pilotage qui a travaillé sur 4 pôles d'intervention :

Recherche : collecte des informations, problématisation, référentiels théoriques.

Action : analyse des situations de terrain, formalisation d'objectifs de progrès, **développement des modes de collaboration.**

Formation : apports méthodologiques, apprentissage individuel et collectif, nouvelles compétences.

Production : en groupe et en sous-groupe, capitalisation et écriture collective.

Le rôle du comité de pilotage a été de construire le projet d'établissement en recueillant les données, en analysant les **enjeux** et en repérant les prestations, définissant et produisant ainsi les principes d'intervention.

La direction de l'établissement a souhaité actualiser ce projet dans le respect des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles recommandées par l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM) :

— *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service - ANESM mai 2010.*

Le Domaine du Chêne, en faisant le bilan du projet précédent, a confirmé ses valeurs, a décrit ses champs d'action et a prévu l'évolution et l'amélioration de ses pratiques.

La finalité de ce travail participatif est le bien-être des personnes accueillies, quel que soit le service d'accueil du Domaine du Chêne.

Le cadre réglementaire d'intervention dans le dispositif médico-social

L'organisation de l'accompagnement social et des soins en psychiatrie revêt une importance majeure et croissante dans le domaine de l'accompagnement du handicap.

Le secteur de la psychiatrie constitue le pivot de la mise en œuvre d'une politique de réseau de soins et d'accompagnement gradués, laquelle implique l'instauration d'un partenariat très développé.

Le Domaine du Chêne dépend du secteur psychiatrique de Melun et travaille avec l'ensemble des secteurs d'origine des personnes accueillies.

L'établissement est soumis à la Règlementation Départementale de l'Aide Sociale de la Seine-et-Marne.

Le Domaine du Chêne s'inscrit dans les dispositifs suivants :

National

Le Plan National « Psychiatrie et Santé Mental » 2011-2015 s'inscrit dans le cadre du Pacte européen qui reconnaît notamment que *la santé mentale est un droit de l'homme.*

Il cadre et structure les interactions entre professionnels, participe au rapprochement du secteur du soin à celui du médico-social, au même titre que la loi HPST (Hôpital, Santé, Patients, Territoire) du 23 juin 2009 et fixe les objectifs collectifs « Prévenir et réduire les ruptures et mieux vivre avec des troubles psychiques » à travers 4 axes de travail.

Départemental

Le schéma départemental d'actions pour les personnes handicapées 2009-2014 du département de Seine-et-Marne fixe 6 grandes orientations qui déterminent les actions départementales, ainsi que les interactions inter services, favorisant ainsi le travail en réseau.

Local

Le Domaine du Chêne s'inscrit dans une dimension de partenariat local en proposant des actions de socialisation, de partage et d'échanges, permettant ainsi les liens sociaux, et valorisant les compétences des personnes accueillies. Notre objectif est de positionner la personne en situation de handicap en qualité de citoyen dans son environnement direct. Pour cela, l'ouverture de l'institution dans son environnement doit permettre de faire évoluer les préjugés sur le handicap psychique. Des actions sont engagées avec les acteurs du tissu local (Mairie, centre de loisirs, écoles, associations, établissements) afin de favoriser la diversité des publics et des échanges.

Les Recommandations des Bonnes Pratiques de L'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux)

La qualité de vie est définie selon l'Organisation Mondiale de la Santé, comme « *la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement.* »

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité d'accueil et d'accompagnement de notre institution, nos actions tiennent compte des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles éditées par l'ANESM. Quelle que soit sa catégorie, une recommandation présente toujours un caractère généraliste et exige, pour être opérationnel, un travail d'appropriation, un effort d'adaptation au contexte de la part de l'établissement.

Trois livrets édités par l'ANESM font référence dans l'accompagnement que nous proposons :

— Qualité de vie en MAS et en FAM (Volet 1) de juillet 2013

Le Volet 1 détermine 4 objectifs : l'expression, la communication, la participation et l'exercice de la citoyenneté.

— Qualité de vie en MAS et en FAM (Volet 2) de décembre 2013

Le volet 2 détermine 4 objectifs : vie quotidienne, sociale, culturelle et loisirs.

— L'accompagnement à la santé de la personne handicapée de juillet 2013

L'objectif de cette recommandation est d'encourager le développement de pratiques et d'organisation au sein des établissements et services médico-sociaux susceptibles d'améliorer l'accompagnement à la santé et le parcours de soins des personnes handicapées.

La santé est ainsi appréhendée comme un des éléments concourant à la qualité de vie. Cette recommandation intègre la dimension santé dans la démarche médico-sociale d'accompagnement global.

L'ensemble de ces outils détermine les modalités de l'accompagnement des personnes accueillies en MAS et en FAM.



Présentation

Le Domaine du Chêne est missionné par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et par l'Assurance Maladie pour accompagner des personnes en situation de handicap psychique.

Notre établissement propose un accompagnement médico-social ciblé et individualisé dans un environnement collectif.

Ainsi, le Domaine du Chêne s'articule autour de deux services :

- **Un Foyer d'Accueil Médicalisé, la Résidence du Chêne** (37 places), dont 5 studios de mise en autonomie progressive à **La Maison Émeraude** destinée à recevoir des personnes âgées d'au moins 20 ans présentant des troubles psychiatriques ou des troubles de comportement graves mais stabilisés.
- **Un Centre d'Accueil de Jour, l'Orée du Chêne** comprenant 25 places destinées à accompagner des personnes âgées d'au moins 18 ans en situation de handicap mental et/ou psychique présentant des déficiences intellectuelles légères ou moyennes et des troubles de la personnalité stabilisés.

Les personnes accueillies au Domaine du Chêne peuvent être :

- des personnes sortant d'établissements sociaux et médico-sociaux,
- des personnes sortant de services de psychiatrie,
- des personnes vivant dans leurs familles,

- des travailleurs en situation de handicap devenus inaptes en raison de troubles psychiatriques ou du comportement.

La notification d'orientation de la MDPH détermine le type d'établissement adapté à la situation de la personne.

La Résidence du Chêne est accessible avec une notification spécifiant :

- Foyer d'Accueil Médicalisé.

L'Orée du Chêne est accessible avec une des notifications suivantes spécifiant :

- Centre d'Accueil de Jour,
- Foyer Occupationnel,
- Foyer d'Accueil Médicalisé sans hébergement,
- Centres d'Initiation au Travail par les Loisirs.

Le Domaine du Chêne dispose d'un service administratif chargé du suivi du renouvellement des notifications.

Le handicap psychique

Le handicap psychique désigne un ensemble de maladies mentales qui altèrent le comportement dans la vie quotidienne. Il se traduit par un dysfonctionnement de la personnalité dont les capacités relationnelles, d'autonomie et d'adaptation sont perturbées. Il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais plutôt leur mise en œuvre. Il est parfois associé à une non-reconnaissance des symptômes par le malade, et voire un déni de la maladie elle-même. C'est un trouble au long cours avec des manifestations variables dans le temps et une grande hétérogénéité du niveau du

handicap dans la population atteinte. Il devrait être toujours associé à des soins et à une médicalisation.

Cette définition démontre toute la complexité du travail des équipes dans le secteur médico-social. L'accompagnement du handicap psychique oblige une adaptation permanente, une remise en question constante, l'amélioration continue de nos pratiques professionnelles, un esprit d'adaptation, le sens de l'analyse, mais surtout de l'humilité. En effet, dans le métier que nous exerçons rien n'est acquis, tout est en mouvement perpétuel, une réussite peut rapidement s'effondrer, la maladie peut être où on ne l'attend pas, c'est là le quotidien d'une équipe médico-sociale.

Afin d'apporter aux personnes que nous accueillons une qualité d'accompagnement constante, une qualité de vie, un cadre sécurisant et l'envie de construire un projet de vie, l'établissement met tout en œuvre (bilan, synthèse, partenariat, projet personnalisé, sport, loisirs...) pour que l'utilisateur soit au centre de son projet de vie et que celui-ci soit fait avec lui et pour lui.

Nous appuyons notre intervention sur 5 critères fondamentaux :

Le bien-être,

La protection,

Les soins physiques et psychiques,

Un accompagnement individualisé,

Une trajectoire de vie.

Pour cela :

- L'usager est régulièrement sensibilisé et sollicité (cadre du projet personnalisé) sur ses souhaits, ses projets, son avenir, dans la notion de respect de son engagement. Il a le choix de son projet personnalisé dans les limites des accompagnements de l'établissement, privilégiant sa sécurité et son bien-être.
- Les équipes accompagnantes réalisent des évaluations régulières des acquis, des besoins des usagers par la mise en place d'outils adaptés (grilles d'évaluation individuelles, bilans, outils de communication adaptés...).
- Les usagers s'autoévaluent facilitant ainsi les échanges avec l'équipe d'accompagnement et permettant la mise en place d'actions co-construites.
- L'ensemble de l'équipe est à l'écoute et veille en permanence au bien-être des personnes accueillies.
- L'établissement met en place des formations thématiques annuelles pour l'ensemble du personnel afin d'améliorer sa qualité de service, apportant aux équipes des compétences professionnelles complémentaires.
- Chaque personne accueillie dispose dans l'institution d'un référent social et d'un référent infirmier.

Son histoire

Ouvert en 2001, le Foyer d'Accueil Médicalisé « La Résidence du Chêne » s'inscrit dans le cadre d'un programme expérimental qui vise la diversification des offres de service pour des personnes souffrant d'un handicap psychique. Il répond aux directives du schéma départemental avec pour objectifs :

- Éviter la chronicité,
- Proposer un programme de réinsertion prenant en compte la dimension du soin.

Ce projet a été réfléchi et mis en œuvre dans une démarche de soin, éducative et sociale pour des personnes souffrant de troubles psychiques :

- En respectant l'expression de leurs choix et préférences,
- Proposant un lieu de vie apaisant et rassurant,
- Permettant à des personnes en situation de handicap de construire un projet et une trajectoire de vie,
- Favorisant l'accès à la culture, aux loisirs et au sport.

Le Domaine du Chêne représente alors une des alternatives à l'hôpital psychiatrique et offre la possibilité de retrouver un rythme de vie et de nouer des contacts humains valorisants avec les autres usagers, le personnel et son environnement.

En 2007, l'association, constatant un besoin au niveau départemental, a souhaité proposer une prise en charge en externat permettant l'accueil de personnes habitant en appartement, en famille, en institution, ainsi qu'une réponse à des projets d'autonomie et d'indépendance de personnes accueillies au FAM.

Pour répondre à ces besoins, l'AEDE a ouvert en septembre 2007 :

- Le Centre d'Accueil de Jour « l'Orée du Chêne »,
- 5 appartements de mise en autonomie progressive « la Maison Émeraude ».

Le Domaine du Chêne propose aujourd'hui :

- Un accompagnement socio-éducatif qui permet à l'usager de stimuler ses intérêts et de diversifier ses activités dans le cadre d'ateliers variés

(arts plastiques, musicothérapie, ferme, médiathèque, menuiserie, sorties diverses...),

- Un accompagnement médical constant assuré de jour et/ou de nuit, complété par un suivi psychologique, psychiatrique et psychomotricien (interne et/ou externe).

Le Domaine du Chêne développe une dynamique stimulante amenant les personnes vers un maintien des acquis ou une progression des connaissances à plus ou moins long terme, en définissant un parcours, des étapes, en intégrant les rythmes de chacun et en repérant les situations de régression.

Les objectifs principaux d'accueil et d'accompagnement du Domaine du Chêne demeurent inchangés, mais certains sont venus se rajouter :

- La participation à la citoyenneté des personnes accueillies,
- L'insertion dans la cité,
- La « démystification » du handicap psychique auprès des concitoyens en partant du principe que la différence n'est pas un obstacle pour vivre ensemble...
- La prise en compte du vieillissement de la personne accueillie.

Pour cela, nous organisons, participons et réalisons un nombre important d'ateliers, de sorties, de partenariats, d'interventions et présentations du handicap psychique qui permettent de décroquer notre institution (voir chapitre III.1 et IV).

Ses services : un foyer d'accueil médicalisé et un centre d'accueil de jour

Les services proposés par l'établissement sont en relation directe avec la philosophie du projet. Ainsi, il convient de présenter les objectifs et la finalité des services.

1. La Résidence du Chêne, Foyer d'Accueil Médicalisé

Ouvert en septembre 2001, le Foyer d'Accueil Médicalisé dispose de 32 chambres individuelles dont 2 destinées à l'accueil temporaire réparties sur 3 unités de vie. La Résidence du Chêne met à disposition le mobilier dans les chambres, mais laisse la liberté à chacun de personnaliser son espace privé après la confirmation de son admission.

Les salles d'activités sont réparties sur plusieurs niveaux et dans les deux bâtiments.

L'accompagnement du FAM est assuré 365 jours par an.

La vie quotidienne, un espace de vie

La journée type essaie de tenir compte des différents rythmes de vie des usagers, de préserver à la fois des temps personnels et des temps d'activités communs.

Au quotidien, chacun, selon ses possibilités :

- prend soin de son hygiène personnelle,
- assure l'entretien et le rangement de son espace de vie et de ses effets personnels,
- participe à l'entretien des espaces de vie communs de son unité de vie.

Les équipes socio-éducative et médicale apportent une aide aux personnes qui ne peuvent pas assurer leurs tâches. Ce temps correspond à un accompagnement individuel et requiert une attention

particulière pour favoriser l'apprentissage des gestes quotidiens tout en respectant le rythme de chacun.

Les temps libres demeurent des moments privilégiés de réappropriation des espaces des groupes de vie et des chambres individuelles, où la personne va gérer son temps en fonction de ses désirs et de ses besoins.

Les objectifs

La vie des usagers s'articule autour de trois axes définis clairement dans le projet individuel :

- la vie quotidienne,
- les activités,
- les soins.

L'objectif principal de l'établissement est d'accompagner des personnes vulnérables dans une trajectoire de vie qui prend en compte :

- le bien-être,
- l'acquisition ou le maintien de connaissances,
- la socialisation,
- la vie affective,
- les liens familiaux,
- leur place de citoyen,
- leur vieillissement.

La structure offre la possibilité de retrouver un rythme de vie par l'instauration d'activités socio-culturelles et thérapeutiques. Elle permet, également, de nouer des contacts humains valorisants avec le personnel, les autres usagers et son environnement social.

Accompagner l'utilisateur dans sa singularité :

Il s'agit de permettre à l'utilisateur d'exprimer ses souhaits et ses choix en tant que sujet et acteur de son projet de vie.

Pour y parvenir, nous veillons à :

- encourager les usagers à s'exprimer,
- faire prendre conscience aux usagers de leurs droits et de leurs devoirs,
- ouvrir les espaces à la réflexion et la prise d'initiative,
- accompagner à prendre la mesure des limites personnelles,
- valoriser leur personnalité et leurs capacités,
- favoriser les interactions au sein d'un groupe tout en tenant compte de la singularité de chacun,
- aider au maintien et au développement des compétences des usagers (intellectuelles, manuelles, techniques, culturelles et sociales).

Favoriser la socialisation :

Il convient de privilégier la relation entre soi et l'autre en permettant de :

- favoriser une meilleure relation à soi et aux autres par des activités médiatrices (animaux, choix de thèmes pour faciliter les échanges...),
- faire participer les usagers à la vie institutionnelle,
- faire connaître notre action par des événementiels : portes ouvertes, invitations à des manifestations, forums...
- faciliter les échanges, la participation à la vie locale (exposition, sport, se rendre chez le coiffeur ...).

Accompagner vers une activité adaptée :

L'engagement de l'établissement et de l'utilisateur sur le projet personnalisé définit la mise en œuvre d'activités individuelles et collectives respectant le rythme et l'épanouissement de chacun.

Pour cela, nous cherchons à :

- proposer un cadre d'activités adaptées en fonction des capacités et des choix de chacun,
- accompagner les apprentissages,
- mettre en valeur les possibilités et repérer les limites,
- valoriser toutes les compétences de la personne,
- développer ses centres d'intérêt (artistique, intellectuel ...)
- favoriser la découverte d'activités professionnelles,
- éveiller la curiosité sur l'environnement.

La finalité

La Résidence du Chêne propose un accompagnement de la personne dans sa globalité avec :

- un axe socio-éducatif qui permet à l'usager de maintenir ou de développer des acquis, de diversifier ses centres d'intérêt dans le cadre d'activités stimulantes et variées (arts plastiques, ferme, médiathèque, sorties...) et d'un accompagnement à la vie quotidienne.
- un axe médical et paramédical qui offre un suivi continu psychiatrique, psychologique, psychomoteur et infirmier, sécurisant la santé mentale et physique des personnes.

S'appuyant sur les outils réglementaires, l'établissement met en œuvre les moyens et les actions permettant le maintien et le développement de l'autonomie, notamment par l'élaboration annuelle d'un projet personnalisé.

La journée type en FAM essaie de tenir compte des différents rythmes de vie des usagers, de préserver à la fois des temps personnels et des temps d'activités communes ou individuelles.

8h à 9h : petit-déjeuner en tisanerie sur chaque unité de vie

9h à 10h : toilette, entretien de la chambre et de l'unité de vie

10h à 12h : mise en place des ateliers et activités

12h15 à 13h15 : déjeuner dans la salle de restaurant

13h15 à 14h30 : temps libre

14h30 à 16h30 : reprise des activités ou ateliers

16h30 à 18h30 : proposition aux usagers d'activités de socialisation

18h à 19h : toilette, détente, temps libre

19h à 20h : dîner dans la salle de restaurant

20h à 22h : retour dans les unités de vie (veillée, télévision, soirée organisée)

La Maison Émeraude, appartements de mise en autonomie progressive

La Maison Émeraude dispose de 5 studios équipés (espace cuisine, sanitaires et espace détente), dont un studio pouvant accueillir un couple, ainsi que d'un espace buanderie et d'un jardin collectif.

Son projet est d'accompagner des usagers dans une démarche d'autonomie progressive en logement individuel.

Les objectifs et la finalité

Le projet s'articule autour de trois axes d'accompagnement :

- Individuel
- Vie quotidienne
- Social

Ils constituent les champs d'action à investir par l'usager dans un projet de vie autonome.

La finalité du projet est d'ouvrir des perspectives de vie en logement individuel par l'acquisition de compétences nécessaires à une vie autonome.

2. L'Orée du Chêne, Centre d'Accueil de Jour

Le Centre d'Accueil de Jour est ouvert en journée du lundi au vendredi, offrant des possibilités d'accompagnement à temps plein ou partiel.

Son projet est de favoriser le lien social, de maintenir et de développer les connaissances et les capacités des personnes accueillies.

L'Orée du Chêne met en œuvre des activités éducatives et thérapeutiques de stimulation ainsi que des ateliers professionnels dynamisants.

Une journée type :

09h00 : arrivée

09h15 à 12h00 : ateliers ou activités occupationnelles

12h15 – 13h15 : déjeuner en salle de restauration

13h15 – 16h30 : reprise des ateliers

16h30 : départ

Les objectifs

L'Orée du Chêne propose un accompagnement de la personne dans une approche globale tenant compte de toutes les composantes de l'environnement de l'usager.

Son projet s'articule autour de trois axes d'accompagnement :

- un axe socio-éducatif par la mise en œuvre d'activités socioculturelles, manuelles et professionnelles,
- un suivi thérapeutique favorisant l'expression verbale ou non-verbale au moyen d'entretien individuel et d'activités de groupes, animés par l'équipe paramédicale,
- un suivi de soin en relation avec l'utilisateur et en lien avec les partenaires médicaux extérieurs.

Les moyens

Pour ce faire, l'Orée du Chêne offre :

- d'accompagner les usagers à choisir leurs activités en fonction de leurs besoins, leurs envies et leurs aptitudes,
- de comprendre et assimiler les normes sociales favorisant la construction de l'identité citoyenne,
- de mettre en œuvre des actions en cohérence avec le projet de vie de l'utilisateur.

La finalité du projet du Centre d'Accueil de Jour est de favoriser la socialisation par l'apprentissage technique dans un accompagnement thérapeutique sécurisant.

L'utilisateur et sa famille

Dans ce dispositif d'accompagnement global de l'utilisateur, sa famille est un partenaire essentiel à la mise en œuvre du projet de vie et au bien-être de la personne. Son soutien est un atout supplémentaire dans la réussite des actions engagées.

L'échange avec les familles doit se dérouler dans le respect de chacun et doit être basé sur l'expression de différents principes à l'instauration d'un lien de confiance :

- Disponibilité,
- Écoute attentive,
- Prise en compte de la pluralité des points de vue,
- Transparence.

Pour que s'instaure un véritable partenariat entre les parents et les professionnels, il faut que les uns et les autres acceptent de reconnaître leurs compétences respectives et leurs propres limites. Ce partenariat se traduit concrètement dans la mise en place d'échanges réguliers sous forme de contacts téléphoniques, rencontres plus ou moins formelles, d'écrits...

La présence ou représentation des familles au sein du Conseil de la Vie Sociale est un gage d'efficacité dans la réalisation de notre projet institutionnel.

La direction d'établissement, garante de la sécurité de l'utilisateur, est particulièrement attentive à la parole des familles pour favoriser l'épanouissement de celui-ci. Elle est à la disposition des familles pour échanger sur les modalités et la qualité de prise en charge de leur enfant ou de leur proche dans le respect des confidences de ceux-ci.

Dans un cadre de dynamisation, de maintien du lien, l'association et l'établissement organisent des manifestations permettant l'échange et la rencontre entre les familles, les usagers, les salariés, les bénévoles, les partenaires ainsi que les financeurs et les élus.

Le bulletin de l'association "Entre Nous" est régulièrement adressé aux familles.

Les outils techniques

Les modalités d'accueil

- La Résidence du Chêne est située au centre de Guignes, dans une propriété arborée et fleurie de 7 000 m². Une partie des bâtiments anciens a été

conservée et une aile nouvelle a été construite : l'ensemble offre un aspect original et harmonieux sur trois étages. L'établissement possède une mini-ferme entretenue par les usagers avec des moutons, des chèvres, des poules, des canards, un potager, des fruitiers...

- L'Orée du Chêne, bâtiment contemporain sur un terrain fleuri, est située dans la zone artisanale de la ville de Guignes.
- La Maison Émeraude est située au centre de la ville de Verneuil-L'Étang dans un quartier résidentiel.

Hébergement

Les personnes accueillies au foyer bénéficient toutes d'une chambre individuelle équipée de sanitaire complet.

Restauration

La restauration du Domaine du Chêne est gérée par une société extérieure :

- A la Résidence du Chêne, les repas sont assurés par la cuisine centrale et servis au restaurant dans un cadre agréable et convivial. Les petits déjeuners sont servis dans chaque unité de vie qui dispose d'un espace de vie avec kitchenette pour la réalisation de repas en petit groupe.
- A l'Orée du Chêne, la restauration en self-service est assurée en liaison froide et préparée par les usagers encadrés par l'équipe éducative formée aux normes HACCP.
- A la Maison Émeraude, les personnes hébergées réalisent leurs achats et préparent les repas dans leur logement.

Si un régime doit être suivi, le service paramédical veille à ce que les repas soient bien adaptés à l'état de santé de chacun.

Le téléphone

- A la Résidence du Chêne, les usagers disposent d'un "point phone" qu'ils peuvent utiliser dans le respect des horaires prévus. Ils peuvent également être appelés en dehors des heures de repas.
- A la Maison Émeraude, les résidents disposent d'une ligne directe leur permettant d'être appelés et de contacter la Résidence du Chêne, ou directement des secours.

Accessibilité, Sécurité

La Résidence du Chêne et l'Orée du Chêne sont accessibles, conformément à la législation des Établissements Recevant du Public.

En matière de sécurité, le Domaine du Chêne satisfait aux normes exigées et possède une installation en conformité contre les risques d'incendie. L'ensemble du personnel est formé annuellement aux conduites à tenir dans la gestion des risques incendie.



Les activités

Les activités proposées par l'équipe socio-éducative et technique sont variées. Elles peuvent être manuelles, sportives ou artistiques afin de stimuler les capacités et les potentiels de l'utilisateur, sans négliger la notion de plaisir et de choix.

Les activités s'articulent autour du projet individualisé et d'un itinéraire d'accompagnements éducatifs adapté aux capacités de chacun.

Elles peuvent contribuer :

- au développement personnel,
- au lien social,
- à l'insertion professionnelle.

La complémentarité des activités du FAM et du CAJ peut permettre des temps d'ouverture et de ressourcement aux usagers.

Les activités peuvent être :

- occupationnelles : jeux de société, médiathèque...
- professionnelles dynamisantes : bois, entretien des locaux, lingerie, cuisine, jardinage...
- sportives : vélo, football, équitation, marche, piscine, danse...
- stimulantes : mini ferme pédagogique, remue-méninges, vie sociale, mosaïque...
- valorisantes : soins de beauté, maquillage, vêture...

L'implantation du Domaine du Chêne permet l'accès à des activités extérieures qui offrent des possibilités de rencontre, de partage, de découverte et de recherche :

- **activités physiques et sportives extérieures** : cyclisme, pétanque, randonnées,
- **activités vie quotidienne et sociale** : achats, sorties en ville, visites de musées ou expositions, sorties à un spectacle, vente de produits sur les marchés des villages.

L'utilisateur est accompagné dans son choix d'activités inscrites dans le projet personnalisé. Ses actions et objectifs mis en œuvre sont évalués régulièrement (selon un échéancier qui lui est propre) afin que celui-ci évolue selon son rythme.

L'objectif de la mise en place d'activités sur notre établissement revêt plusieurs aspects :

- Éviter l'oisiveté et la solitude,
- Engager une démarche d'apprentissages (scolaires, techniques, créatifs,...) ou de maintien des acquis cognitifs,
- Engager une démarche de socialisation,
- Apprendre à travailler individuellement ou collectivement...



L'ensemble des activités que nous réalisons, est toujours réfléchi en amont, et implique le montage d'un projet adapté aux besoins identifiés, une évaluation et un bilan annuel.



Le soin

Le projet de soins institutionnel détermine nos axes d'accompagnement en matière de soins.

Le travail de l'ensemble de l'équipe soignante s'articule autour d'une dimension institutionnelle et clinique. En cohérence avec le projet de soins de l'établissement, une prise en charge personnalisée est proposée à chaque usager, en coordination avec son entourage familial et/ou d'autres institutions (Foyers, SAMSAH...).

Les prises en charge proposées peuvent être médicamenteuses avec des traitements prescrits pour les troubles psychiques et somatiques. Elles sont également non médicamenteuses déclinées sous la forme de suivi psychologique et d'activités thérapeutiques individuelles et/ou collectives.

Les soins prodigués visent à empêcher l'aggravation de la maladie installée et à éviter l'apparition ou la progression de pathologie additionnelle (vaccinations, dépistage et lutte contre les facteurs de risque des maladies cardio-vasculaires, hygiène bucco-dentaire...).

Les outils thérapeutiques, un accompagnement vers le mieux-être :

- l'accompagnement psychologique,
- la psychomotricité,
- la balnéothérapie,
- les activités à visée thérapeutique,
- la musicothérapie,
- l'entretien familial.

L'équipe de soins :

Soins psychiatriques :

A la Résidence du Chêne, deux médecins psychiatres sont présents, trois jours par semaine. Dans les semaines suivant son admission, chaque résident rencontre un médecin généraliste qui intervient pour assurer un suivi somatique régulier. A l'Orée du Chêne, un médecin psychiatre est présent une fois par semaine.

Ils sont en relation avec l'ensemble des usagers dont ils ont la référence. Ils assurent le suivi psychiatrique et coordonnent l'accompagnement thérapeutique, favorisant les échanges avec l'ensemble des professionnels de l'établissement, le lien avec les familles, les institutions et l'ensemble du secteur médical. Ils sont les garants du secret médical et de la cohérence du projet individuel de soins proposé au patient.

Suivi thérapeutique :

Dans chaque service, deux psychologues organisent les suivis psychothérapeutiques, en fonction de la demande de l'utilisateur, de ses besoins ou sur proposition de l'équipe, en cohérence avec la prise en charge déjà existante. Ils animent différentes activités thérapeutiques individuelles et collectives.

Un psychomotricien intervient auprès des usagers, à temps égal dans chaque service, en proposant des médiations corporelles en réponse aux besoins des patients (thérapie par la conscience corporelle).

A l'Orée du Chêne, un musicothérapeute réalise différentes activités thérapeutiques utilisant la musique comme outil de médiation. Il favorise la production créatrice (musicothérapie active) ou stimule l'imagination en proposant l'écoute d'œuvres existantes (musicothérapie réceptive).

Suivi paramédical :

Dans chaque service, un infirmier, présent à temps plein, réalise les soins prescrits à l'utilisateur, par son médecin ou son psychiatre traitant. Il assure la prise en charge des situations d'urgence. Il participe à l'animation de groupes thérapeutiques et met en place des accompagnements répondant aux besoins des personnes accueillies.

A la Résidence du Chêne, des aides-soignants de nuit accompagnent les usagers, garantissant leur sécurité, répondant aux angoisses nocturnes et assurant la continuité des soins afin de préserver le sommeil de l'ensemble des usagers.

Le parcours de soin

Des étapes programmées pour être acteur de son parcours

Coordination du parcours de soins individualisé

		FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE		CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR	
		Stage	Admission	Stage	Admission
1 ^{er} jour		Entretien d'accueil infirmier	Entretien d'accueil infirmier	Entretien d'accueil infirmier	Entretien d'accueil infirmier
Dans la première quinzaine		Entretien avec : - Le psychiatre référent, - Le psychologue, - Le psychomotricien, - L'infirmier référent.	Entretien avec : - Le psychiatre référent, - Le psychologue, - Le psychomotricien, - L'infirmier référent.	Entretien avec : - Le psychiatre référent, Le psychologue, Le psychomotricien, L'infirmier référent.	Entretien avec : - Le psychiatre référent, Le psychologue, Le psychomotricien, L'infirmier référent.
Dans le premier mois		Pas de bilan somatique, contact avec l'établissement d'origine ou la famille	Rendez-vous avec le médecin généraliste de ville pour le bilan somatique	Pas de bilan somatique, contact avec l'établissement d'origine ou la famille	Pas de bilan somatique, contact avec l'établissement d'origine ou la famille
Dans l'année		Point infirmier en fin de stage	Point annuel Externe avec : -Le médecin généraliste, -Le dentiste, -Visite chez un spécialiste (gynécologie, ophtalmologie...) <i>selon indication médicale.</i> Interne avec : -Le psychiatre référent, -Le psychologue, -Le psychomotricien, -L'infirmier référent.	Point infirmier en fin de stage	Point annuel individuel Avec : Le psychiatre, Le psychologue référent, Le psychomotricien, L'infirmier référent. Point annuel avec l'utilisateur, son représentant légal et/ou sa famille

Gestion de l'urgence médicale tout au long du parcours de soins

Autres moyens – L'accompagnement en fin de vie – Les limites

Autres moyens mis en œuvre

Des séjours de vacances sont organisés à destination des résidents du foyer. Pour ceux qui n'ont pas de possibilité d'accueil en famille ou qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour partir avec un organisme extérieur, un séjour « été » est organisé et encadré par les professionnels de l'établissement.

Une association sportive issue de l'AEDE, « Sport Toi Bien » propose la découverte et la pratique de différentes activités sportives pour tout âge et tout niveau. Elle est affiliée à la Fédération Française de Sport Adapté.

Une aumônerie est ouverte à tous, sans distinction de religion, et propose une catéchèse œcuménique en étroite liaison avec la paroisse catholique. La coordination est assurée par un aumônier protestant. Elle est animée par un ensemble de bénévoles sous l'égide de l'aumônier de l'association. L'établissement s'engage conformément à la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, à accompagner, dans les limites de son organisation, la pratique religieuse de chaque usager.

L'accompagnement en fin de vie

La Résidence du Chêne est susceptible d'accompagner un usager jusqu'à la fin de sa vie lorsque son état de santé ne nécessite pas d'hospitalisation. Dans ce cas, l'accompagnement se fait en étroite relation avec sa famille et les partenaires extérieurs.

Les ressources humaines et techniques (psychologue, psychiatre, médecin coordonnateur, aumônier...) sont mises à disposition de la famille, des résidents et des salariés lors de ce temps de séparation.

L'association a mis en place une réflexion sur les soins palliatifs ainsi que sur toutes les questions soulevées par le décès d'une personne accompagnée. Ces questions sont non seulement de nature éthique, psychologique ou spirituelle, mais aussi de nature matérielle et juridique.

Il nous apparaît également important d'avoir une démarche préservant la mémoire de l'utilisateur après sa disparition auprès de sa famille et des résidents l'ayant connu.

Les limites de notre action

Un partenariat est mis en œuvre avec l'hôpital de Melun et les hôpitaux du secteur d'origine de la personne, afin de pouvoir bénéficier de soins dès lors que, tous moyens confondus, nous ne sommes plus en mesure d'assurer la sécurité physique et/ou psychologique de l'utilisateur.

Dans ce cas, nous travaillons bien évidemment à accompagner la personne vers une structure mieux adaptée.



Le Domaine du Chêne mène son action en s'appuyant sur des ressources humaines, matérielles, financières et partenariales.

Les ressources humaines

L'établissement applique la Convention Collective de la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne) signée le 31 octobre 1951, ainsi que les annexes et les avenants s'y rapportant.

La gestion des ressources humaines se fait non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan humain. Ainsi, l'établissement, conformément à la charte du personnel et au projet associatif, cherche à attirer, recruter et fidéliser son personnel par la mise en place de formations individuelles et collectives.

Dans les trois mois qui suivent son embauche, chaque salarié participe à une réunion d'accueil organisée et animée par le siège de l'association. Cette rencontre permet au salarié de mieux connaître l'association et tout particulièrement ses spécificités en matière de prévention, analyse des risques, choix socio-éducatifs, insertion, gestion des carrières, formation...

Durant la période d'essai, chaque salarié fait l'objet d'une évaluation intermédiaire, son supérieur hiérarchique l'informe de la suite qu'il compte donner à leur collaboration.

Le personnel

L'ensemble du personnel est le garant opérationnel du projet d'établissement.

Chaque salarié a le devoir et l'obligation de signaler à son supérieur hiérarchique tout incident dont il est témoin mettant en danger la sécurité des personnes

et des biens. Il est informé de la protection dont il dispose de la part de son employeur et de la loi pour tout signalement d'actes de violence ou de maltraitance.

La charte du personnel consigne les obligations de chaque professionnel dans le cadre de ses prérogatives. Cette charte complète le règlement intérieur et l'ensemble des textes portés à la connaissance de chaque salarié :

- le livret d'accueil du personnel,
- le projet associatif,
- le projet d'établissement,
- le règlement intérieur,
- le livret d'accueil des usagers,
- le règlement de fonctionnement des usagers.

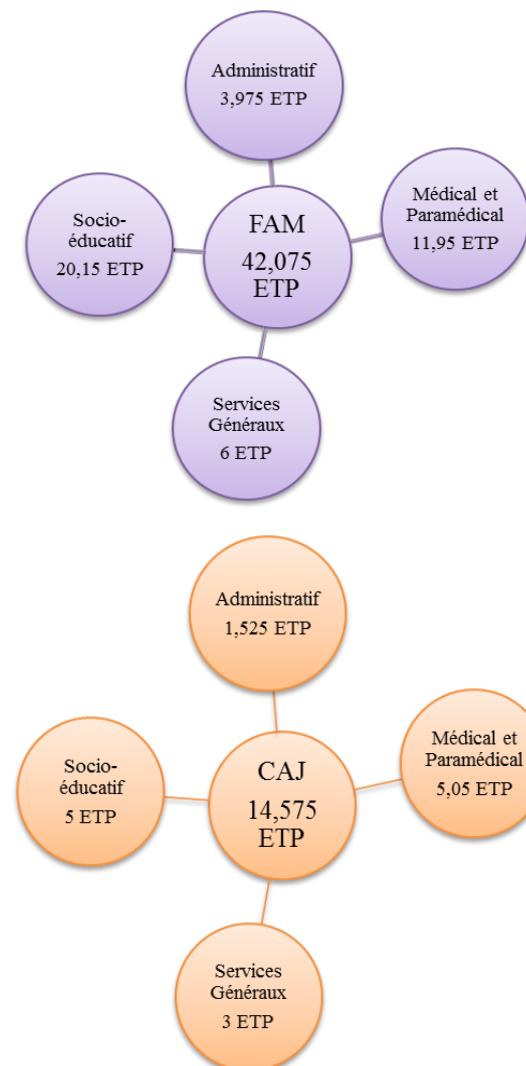
Présentation des services pluridisciplinaires

Sous l'autorité du directeur, le Domaine du Chêne se compose de services :

- Administratif (équipe de direction, secrétaire, comptable),
- Éducatif (chef de service, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, aide médico-psychologique),
- Médical et paramédical (psychiatre, psychologue, psychomotricien, musicothérapeute, infirmier coordinateur, infirmier, aide-soignant),
- Services généraux (lingère, personnel de service, homme d'entretien).

59 salariés

Soit 56.65 Equivalent Temps Plein



Quel que soit son poste ou sa qualification, chaque salarié a un rôle important au sein de l'établissement et participe à la réalisation du projet institutionnel.

Le rôle de chacun

Les psychiatres veillent à la bonne santé psychique et physique des usagers, ils sont le lien avec l'ensemble des médecins et spécialistes nécessaires au suivi de soins des personnes. Ils prononcent l'avis favorable ou défavorable des candidats à l'admission et participent aux orientations.

Les travailleurs sociaux accompagnent le résident dans la vie quotidienne, réalisent des activités, veillent au bien-être des résidents et favorisent les liens internes et externes de la personne...

Les infirmiers accompagnent l'utilisateur dans son suivi de soins, veillent à la santé générale du résident, planifient l'ensemble des rendez-vous médicaux, préparent et administrent les traitements et animent des activités thérapeutiques...

Les aides-soignants de nuit veillent à la sécurité et au sommeil des résidents, accompagnent les angoisses nocturnes, participent à la prise en charge globale des personnes...

Les services techniques veillent à l'entretien technique de l'ensemble des bâtiments et à la sécurité générale des personnes et des biens...

Les services généraux entretiennent l'ensemble des locaux et du linge des personnes, réalisent des activités en collaboration avec l'équipe médico-sociale ...

Le service paramédical (psychologue, psychomotricien, musicothérapeute) accompagne les besoins thérapeutiques des personnes, réalisent des activités thérapeutiques et des entretiens individuels ou collectifs...

Le service administratif veille à la bonne tenue des dossiers individuels, fait le lien technique avec les organismes de tutelle, réalise l'ensemble des tâches administratives de l'institution.

L'équipe de direction coordonne l'ensemble des actions, veille à la sécurité de l'ensemble des personnes (usagers, salariés, personnes extérieures...), veille au respect des budgets d'exploitation....

Communication des services médico-sociaux

L'ensemble des services fonctionne en coordination non seulement dans les réunions de travail, les espaces de concertation et de décision au quotidien, mais aussi dans le cadre d'une dynamique de projet d'amélioration continue de la qualité des actions de l'établissement.

Chaque événement de la vie quotidienne, tant au niveau des usagers qu'au niveau du personnel, peut être amené dans un espace de parole. Ainsi, ensemble, les réponses les plus pertinentes pourront être apportées en respectant le cahier des charges respectif des services.

La réunion des équipes médico-sociales, dans les services FAM et CAJ

La réunion de synthèse hebdomadaire rassemble toutes les équipes opérationnelles pour répondre au besoin d'accompagnement global de chaque usager.

Ce dispositif permet aux professionnels de procéder à la régulation de la situation de l'utilisateur par la synthèse d'informations en effectuant un bilan des capacités, du comportement, des besoins et des attentes de la personne accueillie.

Cette réunion aborde aussi les questions d'organisation humaine et matérielle.

Cette instance de travail est animée par le directeur ou son suppléant. Un ordre du jour est établi en concertation avec les responsables des différents services.

Des temps d'échanges différenciés et complémentaires

- La réunion des cadres de l'établissement

Cette réunion hebdomadaire a pour objectif d'élaborer la stratégie globale de l'établissement dans une logique de prestations de services et de soins.

- La réunion d'unité de vie (FAM et Maison Émeraude)

Cette réunion rassemble mensuellement tous les membres de l'équipe socio-éducative de l'unité de vie concernée et les représentants des services médicaux et paramédicaux. Les représentants de la direction ou/et des services d'appui peuvent y être invités en fonction des thématiques abordées. Elle a pour objectif de définir les axes d'accompagnement à adapter pour chaque situation d'utilisateur au sein de l'unité de vie.

- La réunion éducative au CAJ

Cette réunion hebdomadaire rassemble les travailleurs sociaux du CAJ afin d'évaluer les situations éducatives des usagers et organiser le travail de l'équipe.

- La réunion d'équipe médicale et paramédicale

Chaque semaine, la coordination entre les différents professionnels de santé, évalue la situation médicale et adapte la prise en charge des soins de l'utilisateur.

- L'analyse des pratiques

Cette rencontre mensuelle réunit l'ensemble des équipes opérationnelles médico-sociales des services FAM et CAJ afin d'échanger sur les pratiques professionnelles.

Les transmissions écrites et orales

L'accompagnement de l'utilisateur implique une communication et une adaptation permanente des services pluridisciplinaires.

La liaison écrite informatisée des services est consultable par les différents professionnels, respectant les règles du secret médical ainsi que la protection de la vie privée de l'utilisateur. Un logiciel spécifique permet la gestion globale du dossier de l'utilisateur respectant la Charte des Droits et des Libertés définie par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

La transmission orale est assurée de façon formelle entre tous les services lors des échanges définis dans l'organisation de l'établissement.

La direction organise régulièrement des réunions de coordination avec les différents services afin de garantir la cohérence des actions engagées.

Elle veille au respect du secret professionnel.

La formation du personnel

La formation du personnel est une préoccupation constante de la direction d'établissement et de l'association.

Celle-ci définit sa stratégie de formation sur 5 ans en privilégiant les axes de développement des compétences individuelles et collectives au regard des enjeux institutionnels.

Dans le cadre de la réglementation du travail, la direction présente aux différentes Instances Représentatives du Personnel son plan de formation annuel dans lequel sont précisés les choix des formations institutionnelles.

Les formations thématiques en intra sont privilégiées (bientraitance, accompagnement des personnes psychotiques, écrits professionnels...), permettant

ainsi à l'ensemble du personnel de bénéficier d'un apport théorique et technique quels que soient sa fonction et/ou le service dans l'institution.

Les formations individuelles sont accessibles aux salariés dans le cadre des droits à la formation individuelle. Les formations du Développement Professionnel Continu des services de soins sont définies dans le respect du cadre réglementaire.

Les formations sur la sécurité des personnes et des biens sont programmées dans le respect de la réglementation.

La participation à des colloques, journées d'études, séminaires et la contribution active et participative au travail de réflexion au sein des groupements professionnels et associatifs sont des axes de formation aussi privilégiés par la direction.

La direction affiche une volonté d'accompagner chaque salarié dans ses choix d'évolution professionnelle.

Les bénévoles

Plusieurs personnes s'investissent bénévolement au sein des différentes instances de notre association. D'autres participent à des actions ponctuelles (sorties collectives, activités de Sport Toi Bien). Ainsi, de manière directe ou indirecte, l'établissement s'appuie sur des bénévoles pour mener à bien certains de ses objectifs.

Les bénévoles adhèrent aux valeurs de l'association selon la Charte des bénévoles. Ils sont sensibilisés à notre action et informés sur la spécificité du public que nous accueillons. Ils sont aussi tenus au secret professionnel.

Les stagiaires

La direction de l'établissement facilite l'accueil de stagiaires pour leur transmettre l'expérience et les compétences opérationnelles et techniques des professionnels accompagnant un public souffrant de troubles psychiques.

Dans sa lutte contre l'exclusion, l'établissement poursuit les engagements de l'association en matière de formation des jeunes.

Le partenariat

Nous assurons une diversité et une continuité de l'accompagnement entre différents dispositifs permettant à chaque personne accueillie de construire sa trajectoire de vie.

Ainsi, l'établissement s'appuie sur une collaboration avec des partenaires : Centre Médico-Psychologique (CMP), hôpitaux généraux et psychiatriques, hôpitaux de jour, Hospitalisation à Domicile (HAD), Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), accueil familial thérapeutique...

Nous travaillons en étroite collaboration avec les ESAT de l'AEDE et de la région afin de favoriser la mise en place de stages d'intégration professionnelle permettant à des usagers d'accéder au travail protégé (ESAT de la Pyramide, ESAT du Domaine Emanuel, ESAT du Provinois...).

Le directeur du Domaine du Chêne participe au collectif des directeurs de foyers de vie et foyers d'accueil médicalisés du département afin de développer le réseau de partenaires avec d'autres institutions et acteurs du secteur médico-social. Ainsi, l'établissement s'intègre dans un réseau lui permettant de prolonger son action au-delà de ses murs.

Par ailleurs, l'établissement privilégie les partenariats avec des organisations extérieures dans le cadre de

projets de socialisation, notamment avec la Mairie de Guignes qui favorise l'intégration des personnes handicapées dans la commune. Le Maire ou son représentant participe aux réunions du Conseil de la Vie Sociale.

Cette ouverture des usagers à l'environnement s'appuie aussi sur des associations locales.

Quelques exemples de partenariats :

École élémentaire de Guignes : Mise en place d'ateliers de réalisation de pain permettant la transmission des connaissances de nos usagers,

Accueil de loisirs : Accueil des enfants sur notre mini-ferme,

Maison de retraite le Cèdre Bleu : Favorisant les échanges et les interactions intergénérationnelles,

La commune de Guignes : Entretien des espaces verts de la commune dans un cadre de citoyenneté et de création de lien avec les administrés de la commune,

Sport Toi Bien : Mise en place d'activités sportives adaptées ou en « milieu ordinaire »...

La direction mène des actions de communication extérieure sur le handicap psychique pour informer les différents publics des conséquences de la maladie mentale en ouvrant un regard tolérant sur la mixité de notre société (présentation du handicap psychique et des métiers du secteur médico-social dans des collèges et associations).

Les moyens financiers

Dans le cadre de leurs compétences respectives l'Etat, l'Assurance Maladie et les collectivités locales financent le fonctionnement et les investissements des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le fonctionnement du Domaine du Chêne est financé par le Conseil Départemental pour ce qui concerne l'hébergement et les activités. Les soins sont financés par l'Assurance Maladie.



Il s'agit de rappeler uniquement les procédures les plus importantes concernant les usagers, les services, les salariés et les intervenants exécutant leurs missions dans le respect de méthodes et de procédures préalablement définies.

Les procédures écrites et spécifiques à l'établissement viennent compléter les procédures de l'association pour adapter l'accompagnement.

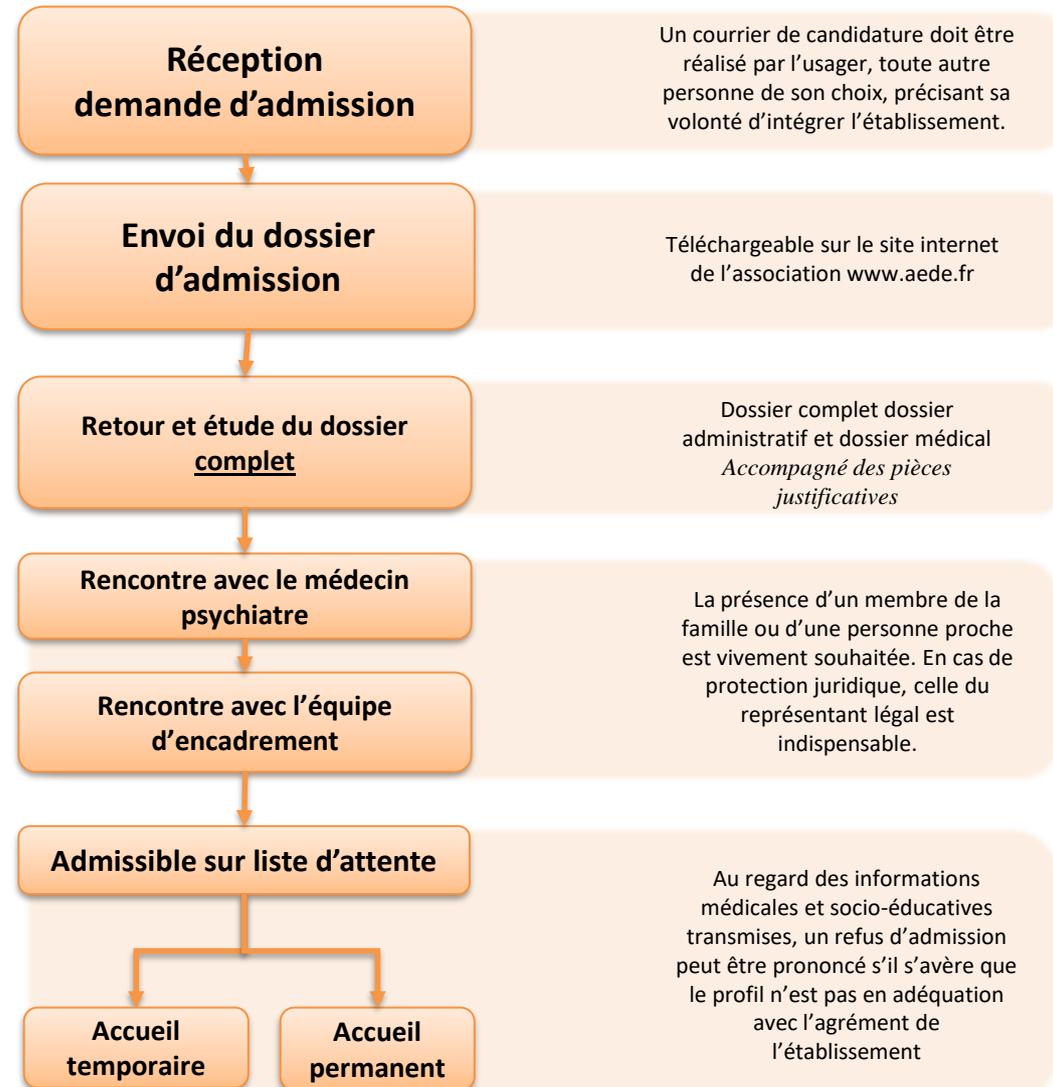
Procédure d'accueil et d'admission

L'établissement réserve le meilleur accueil à toute personne souhaitant avoir des renseignements sur les possibilités d'accueil.

Les renseignements sont disponibles au secrétariat de chaque service, au siège, sur le site internet de l'association (www.aede.fr) ; des plaquettes de présentation de l'association et de l'établissement ainsi que son livret d'accueil.

Les personnes bénéficiaires d'une orientation de la CDAPH conforme à notre agrément et adhérant au règlement de fonctionnement de l'établissement sont admissibles.

La procédure d'accueil en séjour temporaire ou d'admission est la suivante :



Un courrier de candidature doit être réalisé par l'usager, toute autre personne de son choix, précisant sa volonté d'intégrer l'établissement.

Les dossiers incomplets ne seront pas être examinés.

L'avis médical peut être prononcé sur dossier ou lors d'un entretien par un des psychiatres institutionnels. La présence d'un membre de la famille ou d'une personne proche est vivement souhaitée. En cas de protection juridique, celle du représentant légal est indispensable.

Un entretien avec l'équipe d'encadrement sera réalisé, ainsi qu'une visite de l'établissement. L'équipe d'encadrement veille à ce que la personne ait une information complète notamment par la mise à disposition d'un livret d'accueil et de ses annexes. Elle recherchera systématiquement le consentement éclairé de la personne lorsqu'elle est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision d'accueil. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché.

La direction propose selon la disponibilité de l'établissement une admission ou une inscription en liste d'attente. Elle peut faire une proposition d'accueil temporaire selon les besoins de la personne.

Le directeur d'établissement prononce l'admission de la personne dans l'établissement.

Documents réglementaires

Pour chaque séjour temporaire, **une convention de stage** est établie entre les services du Domaine du Chêne, la personne accueillie et son représentant légal. **Une convention hospitalière** avec le secteur psychiatrique d'origine est également systématiquement établie.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 et à ses décrets d'application, **un contrat de séjour ou un document individuel de prise en charge** est établi lors de l'admission et remis à chaque personne et, le cas échéant, à son représentant légal, au plus tard dans les quinze jours qui suivent son arrivée. La participation de la personne admise, de sa famille ou de son représentant légal si nécessaire, est obligatoirement requise pour l'établissement du contrat ou document. Le document individuel mentionne le nom des personnes participant à son élaboration conjointe.

Le contrat de séjour décrit l'engagement des parties signataires concernant les prestations d'accueil et d'accompagnement de l'établissement, ainsi que les règles de fonctionnement administratives et financières des parties.

Le contrat est établi, le cas échéant, en tenant compte des mesures et décisions administratives, judiciaires et d'orientation, préalablement arrêtées par les instances compétentes. Dans ce cas, les termes du contrat mentionnent ces mesures ou décisions.

La procédure de sortie

Dans le cas où les limites de notre action seraient atteintes, l'établissement sollicitera une décision préalable de réorientation auprès de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes

Handicapées (CDAPH). Dans ce contexte, l'établissement collabore avec les partenaires et les familles afin de trouver ensemble une solution d'orientation adaptée.

Nous sommes persuadés que pour réussir une réorientation respectueuse de la personne, il est nécessaire de prendre en compte la notion de temps.

Les différentes démarches d'évaluation intègrent le suivi de la personne et la mesure des effets attendus de l'accompagnement.

L'évaluation est un outil pour l'ensemble des intervenants institutionnels, dans le cadre de la démarche qualité engagée par le Domaine du Chêne.

Nous mettons en œuvre la méthode **SMART** dans la mise en place d'objectifs :

Spécifique

Mesurable

Atteignable

Réaliste

Temporellement défini.

Méthodologie de mise en œuvre :

Réalisation :

- Un diagnostic
- Une analyse
- Un plan d'action
- Une mise en œuvre

Mise en place :

- Des objectifs
- Des critères d'évaluation
- Des mesures rectificatives
- Des comptes rendus, des bilans...

Avec pour objectif l'atteinte d'un résultat prédéfini, quantifiable, mesurable et atteignable.

Cette méthodologie peut être mise en place et adaptée à tous les niveaux d'organisation, d'intervention, d'accompagnement, de prise en charge, à chaque situation, de besoin spécifique...

L'évaluation peut être collective ou individuelle, elle permet l'amélioration :

- De la qualité de service
- Des pratiques professionnelles
- Détermine les axes de progression, les besoins...

L'évaluation du parcours et des besoins de la personne accueillie

Le projet personnalisé participe au processus d'accompagnement de la personne en situation de handicap tout au long de son parcours au Domaine du Chêne.

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire développent à travers des bilans médicaux, psychologiques et éducatifs, une approche globale de l'utilisateur.

L'évaluation du parcours et des besoins de la personne accueillie est ici un repère dans le temps, un outil permanent de dialogue entre la personne et le professionnel ; elle permet de mieux se projeter dans un projet de vie.

Des grilles d'évaluations individuelles, composées de critères définis, sont mises en place pour

accompagner le résident à évaluer ses besoins permettant de déterminer son projet personnel.

Pour évaluer par elle-même ses objectifs et ses actions, des outils sont proposés par les équipes durant la réalisation du projet de la personne accueillie.

L'évaluation de son parcours s'inscrit dans une démarche respectueuse de ses attentes et de son investissement et constitue une étape constructive de sa trajectoire de vie.

L'observation et l'écoute au quotidien

L'observation fait partie de la dynamique de l'établissement. A cet effet, un calendrier de réunions est mis en place et intègre l'ensemble des personnels à des niveaux et des périodicités différents.

Des **groupes de paroles** ont lieu chaque semaine. Ils permettent aux usagers d'exprimer leurs satisfactions et difficultés quotidiennes au sein de l'établissement : conflits avec les autres usagers, le personnel, les activités mais aussi propositions des usagers pour améliorer leur vie au sein de l'établissement. Il est important qu'ils soient sujets et acteurs.

L'évaluation interne

L'évaluation interne est un outil de mesure qui permet d'autoévaluer le fonctionnement d'une institution. Notre démarche d'évaluation a été participative, les salariés, familles, résidents, partenaires ont été associés à sa réalisation. Elle a été menée par 2 référents (salariés) qui ont réalisé un diagnostic du fonctionnement institutionnel en toute neutralité.

Ce choix méthodologique de réalisation de l'évaluation a permis d'établir une « photographie » précise de notre fonctionnement, en déterminant la qualité des actions engagées et en montrant les dysfonctionnements nécessitant des actions correctives.

Méthodologie

Le Domaine du Chêne a fait le choix méthodologique de se doter de l'outil Quali-Eval, référentiel d'évaluation interne conçu par la Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI).

L'outil propose :

- **Une nouvelle technologie** : un logiciel dématérialisé disponible avec un accès internet,
- **Une nouvelle approche** : une supervision associative et un outil interactif et évolutif,
- **Une nouvelle méthode** : une approche qui respecte les étapes de l'évaluation et trouve sens dans une démarche participative,
- **De nouvelles possibilités** : construction de référentiels propres aux différentes structures.

Ce nouveau référentiel d'évaluation interne dédié au champ du handicap respecte les obligations réglementaires du secteur, intègre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux) et reprend les spécificités des différents publics accompagnés.

Les processus évalués par QualiEval sont :

Domaine A - Le projet d'établissement et ses modalités de mise en œuvre

Domaine B - La personnalisation de l'accompagnement

Domaine C - La garantie des droits des usagers et leur participation

Domaine D - La promotion de l'autonomie, de la qualité de vie, de la santé et de la participation sociale

Domaine E - La protection et la prévention des risques

Domaine F - L'établissement dans son environnement

Domaine G - L'organisation de l'établissement au service de l'utilisateur

Résultats

Les résultats de cette évaluation ont déterminé les axes de travail et d'amélioration de nos pratiques professionnelles pour les 3 prochaines années.

Un échéancier a été mis en place afin de prioriser nos actions rectificatives.

Chaque plan d'action sera soumis au comité de pilotage de l'établissement.

Les actions seront mesurées par des indicateurs d'évaluation.

Présentation de certains axes d'amélioration de notre prise en charge :

1. Améliorer le dossier unique de l'utilisateur
2. Actualiser la procédure d'accès au dossier personnel de la personne accueillie
3. Mettre en place un groupe de réflexion sur la notion de couple et la sexualité des usagers
4. Mettre en place une enquête interne auprès des personnes accueillies
5. Appropriation par les équipes des recommandations de l'ANESM
6. Définir les lieux d'expression des usagers et en définir de nouveaux si besoin

L'évaluation externe

L'établissement est soumis au renouvellement de son habilitation tous les 15 ans, et doit faire réaliser une évaluation externe tous les 7 ans par des organismes habilités.

L'évaluation externe a été réalisée en mars 2014 par le Cabinet ATOS Management.

La démarche qualité

Dans le cadre de sa démarche continue d'amélioration de la qualité, le Domaine du Chêne suivra l'échéancier suivant :

2013 :	Évaluation interne
2014 :	Évaluation externe
2015 :	Révision du projet d'établissement
2016 :	Révision du livret d'accueil
	Révision du règlement de fonctionnement
2018 :	Évaluation interne
2019 :	Révision du projet d'établissement
2020 :	Révision du livret d'accueil
	Révision du règlement de fonctionnement
2021 :	Évaluation externe

La démarche continue d'amélioration de la qualité est une préoccupation constante de la direction.

Pour cela elle a mis en place :

- **Des formations annuelles destinées à l'ensemble des salariés** sur des thématiques d'accompagnement des usagers afin d'améliorer nos pratiques professionnelles.
- **Un lieu d'expression des résidents** (réunion usagers/direction) permettant à tous d'échanger directement avec la direction.
- **Un comité de pilotage interne** qui établit les diagnostics, les moyens à mettre en œuvre et évalue les effets des correctifs.
- **La représentation des usagers** dans les commissions Restauration, Menus, Développement Durable...
- **La participation des résidents** à l'évaluation interne ainsi qu'à l'évaluation externe et à la révision des livrets d'accueil.
- **Certaines modifications de fonctionnement** sont présentées et entérinées par le Conseil de la Vie Sociale.
- **Le fonctionnement de l'établissement** se réfère à la réglementation en vigueur et aux recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM.



Nous souhaitons faire évoluer notre activité en proposant la création de deux nouvelles structures sur la commune de Guignes.

Structure de Répit

Nous réfléchissons à la création d'une structure qui pourrait être une alternative de prise en charge des personnes vulnérables en difficulté ponctuelle dans leur institution.

Nous constatons un manque, sur le territoire Seine-et-Marnais, d'un établissement pouvant permettre la mise en place de séjours de répit, de ressourcement et de rupture.

En effet, dans certaines situations, les établissements médico-sociaux de Seine-et-Marne, (source : comité des directeurs des foyers de Seine-et-Marne) proposent à leurs usagers des séjours de répit dans des établissements spécialisés peu nombreux et souvent éloignés de notre département. Ce type d'accompagnement permettrait d'apporter une respiration à l'usager et aux équipes pouvant éviter des ruptures institutionnelles irréversibles.

Structure de stabilisation

Nous appuyant sur le rapport Piveteau « Zéro sans solution » du 10 juin 2014, nous envisageons aussi la création d'une structure d'accueil temporaire pour les personnes les plus en difficulté, en rupture sociale et n'ayant trouvé aucune solution d'admission en institution.

Nous imaginons proposer un accueil de 180 jours afin de travailler sur la stabilisation des troubles et des difficultés des personnes permettant ainsi l'orientation et l'accompagnement dans une structure pérenne.

PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE

N°	Objectif général	Pilote	Objectif spécifique	Référent	Actions	Ressources (Moyens)	Commentaires
1	Revision du Projet d'établissement	Directeur	Vérifier la la cohérence entre le projet d'établissement et l'évolution de la structure: - Réglementation - Recommandation de l'ANESM - Vieillesse de la population - Partenariats - Fonctionnement de l'établissement - Axes d'Action d'accompagnement	Adjoint de direction	Evaluation annuelle des partenariats extérieurs Analyse des projets proposés et vérification de la corrélation des axes d'accompagnement institutionnel et des projets individuels et collectifs	Equipe cadres et Administrative	Mise en place d'une fiche de synthèse annuelle
				CDS FAM	Mise en place, auprès des collaborateurs d'une réunion tous les 2 mois consacrée à la présentation de 2 fiches synthétiques des recommandations de l'ANESM. Mise en place d'une fiche action interne	Equipe Educative FAM	Mise en place d'une fiche de synthèse annuelle
				CDS CAJ		Equipe Educative CAJ	Mise en place d'une fiche de synthèse annuelle
				IDEC	Réactualisation annuelle du parcours de soins individuel en prenant en compte le paramètre du vieillissement.	Equipes : Educative Médicale et Paramédicale	Mise en place d'une fiche de synthèse annuelle
				Directeur	Interroger le fonctionnement de l'établissement	CVS et réunion trimestrielle Résidents/direction	Compte rendu de réunion
2	Favoriser une adaptation permanente des projets personnalisés des résidents et usagers	Adjoint de direction	Mettre en place la mesure des effets attendus sur les Projets Personnalisés des résidents. Chaque projet devra contenir des objectifs mesurables à temporalité variable.	CDS FAM	Révision des projets autant de fois que nécessaire, l'ensemble des projets personnalisés sera revu au moins 1 fois par an	Equipes : Educative Médicale et Paramédicale	
				CDS CAJ		Equipes : Educative Médicale et Paramédicale	
3	Assurer une formation annuelle à l'ensemble des salariés d'accompagnement	Directeur	Prévoir un parcours de formation interne sur plusieurs années en lien avec l'accompagnement du handicap psychique	Adjoint de direction	Recherche de partenaires de formation spécialisés en psychiatrie. Elaboration de cahier des charges spécifiques à la structure, évaluation des organismes de formation.	Moyens financiers, plan de formation de l'établissement	Attestation de formation

Pour l'évaluation du projet d'établissement, un bilan annuel est réalisé par le Comité Qualité, pour apprécier de façon objective :

- Le niveau de réalisation des plans d'actions
- Les résultats obtenus par rapport aux objectifs attendus en s'appuyant sur les indicateurs de résultats prévus
- L'implication des responsables, des personnels, des usagers et des partenaires.

Selon le bilan, un éventuel ajustement des plans d'actions est effectué. Ce bilan formalisé sera inscrit dans le rapport d'activité de l'établissement et fera l'objet d'une communication au personnel, au CVS et à la direction générale.

La direction de l'établissement s'engage auprès de l'Etat et des associations dans la lutte contre la maltraitance.

Personnes âgées

Personnes handicapées

Humiliation, insultes,
violences, escroquerie, enfermement,
Négligences...



Le numéro national d'appel

contre la maltraitance

envers les personnes âgées

et les personnes handicapées

Victimes ou témoins, **appelez le**

3977

Il faut en **parler**

La **maltraitance** est une réalité

Les orientations de l'AEDE à l'aube du futur projet associatif 2017-2021

Une association à l'écoute des usagers

Prise en compte de l'évolution des personnes accueillies

Souhait d'offrir et de favoriser un réel parcours de vie, sans discrimination

Ouverture sur la société (travail, culture, sport...)

Promotion de la bienveillance

Prise en compte du vieillissement

Réflexion sur la fin de vie

Une association en développement

Réponse aux appels à projets

Recherche de partenariats ou de rapprochements

Réflexion sur l'élargissement du public accueilli et des services proposés :
redéploiement – adaptation – création

Souhait de développer le mécénat et l'appel à la générosité du public

Développement d'activités annexes hors du champ du handicap

Élargissement des secteurs d'intervention (Île-de-France, Alsace...)

Une association visible

Participation aux instances et aux groupes de travail des autorités administratives, des organismes (syndicat patronal, unions et fédérations) représentatifs de la branche

Politique de communication

Attractivité pour recruter des professionnels

Une association riche de forces vives

Renforcement de la culture associative et des valeurs

Construction d'un climat social serein et constructif

Développement des plans de formation en lien avec l'évolution des personnes accompagnées

Volonté de développer les compétences

Accompagnement des salariés dans l'évolution des métiers

Mobilisation bienveillante des salariés et des bénévoles

Une association en constante adaptation

Adaptation des établissements aux besoins des personnes accueillies

Développement d'une culture de la qualité

Développement d'une culture éco-responsable

Développement de l'activité économique des ESAT

Adaptation des locaux, mise aux normes Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Une association structurée

Poursuite du déploiement des territoires pour un ancrage local

Formalisation, harmonisation des pratiques et des procédures, mutualisation des moyens et partages d'expériences

Adaptation des logiciels-métiers

Mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

La mission du Domaine du Chêne est d'accompagner des personnes en situation de handicap entre autonomie et protection.

L'autonomie est la capacité à se gouverner soi-même dans le respect des lois et des usages communs. Cette définition de l'autonomie relève à la fois des capacités de compréhension de la personne, du respect de son choix et de sa liberté individuelle dans le cadre collectif.

Au Domaine du Chêne, nous proposons un accompagnement dans le respect de la liberté de choix tout en assurant un rôle de protection des personnes majeures vulnérables, veillant à garantir l'équilibre complexe entre sécurité et autonomie.

Cet équilibre précaire soulève en permanence des questionnements complexes et paradoxaux tant sur le terrain qu'entre les différents professionnels de l'institution.

Prenant en compte ces difficultés, l'établissement a mis en place :

- *Un plan de formation défini sur 7 ans, déjà engagé,*
- *L'analyse des pratiques professionnelles, réalisée par un intervenant extérieur,*
- *Des réunions pluridisciplinaires...*

Qui contribuent à l'amélioration de la qualité d'accompagnement, à l'acquisition par les salariés de nouvelles connaissances et permettent d'échanger sur les problèmes rencontrés individuellement et collectivement.

La pluridisciplinarité de l'équipe permet un regard croisé apportant une complémentarité d'analyse et de prise en charge. Mais elle demande aussi une réflexion constante de l'ensemble de l'équipe, une meilleure communication, ainsi qu'une harmonisation de nos pratiques professionnelles. La formation « travailler en équipe » réalisée en 2015, doit permettre l'amélioration de ces champs d'action.

L'accompagnement de personnes souffrant d'un handicap psychique nécessite une adaptation permanente, une amélioration constante et une remise en question régulière de nos pratiques professionnelles.

L'établissement continuera le travail de partenariat déjà engagé dans un esprit de décroisement, d'insertion, de citoyenneté, de respect des droits, des personnes vulnérables.

« Au quotidien, l'équilibre de l'accompagnement médico-social des personnes souffrant de troubles psychiques tient à la considération globale de la situation de l'utilisateur, offrant un épanouissement et une ouverture sur le monde qui puissent lui permettre d'exister humainement et socialement. » **L'équipe de direction**

Le mot de fin

« Si tu m'apprivoises, nous aurons besoin l'un de l'autre, tu seras unique pour moi et je serai pour toi unique au monde. »

Le Petit Prince de St Exupéry



AEDE

5 route de Pèzarches – 77 515 Hautefeuille - aede@aede.fr
www.aede.fr / www.esat.aede.fr